

## ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## ou s'abonne

A SAUMUR  
au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces	la ligne.....	20
Réclames	.....	30
Faits divers	.....	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 30 JUILLET

## Elections du 31 juillet 1892

## Candidats Conservateurs

## Conseil général

Montreuil-Bellay. — M. GIGOT, conseiller sortant.

Saumur (Nord-Est). — M. BRUAS, conseiller sortant.

Vihiers. — M. DES'NOUHES, conseiller sortant.

## Conseil d'arrondissement

Doué-la-Fontaine. — M. GUIONIS, conseiller sortant.

Genes. — M. BAUDRILLER, conseiller sortant.

## ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Scrutin du 31 juillet 1892

A Messieurs les Électeurs du canton de Saumur (Nord-Est)

## MES CHERS CONCITOYENS.

En m'envoyant siéger au Conseil général, il y a trois ans, vous m'avez accordé une marque de confiance et un témoignage d'estime dont j'ai été fier et dont je vous suis encore reconnaissant.

Aujourd'hui, je viens vous demander de renouveler le mandat que vous m'avez confié.

En toute occasion je me suis efforcé de me montrer digne de vos suffrages et j'ai eu à cœur de prendre la défense de vos intérêts généraux ou particuliers, suivant en cela les exemples donnés par votre ancien et digne représentant dont vous avez toujours conservé le souvenir.

Préoccupé des charges qui pèsent de plus en plus sur les cultivateurs, je n'ai cessé de solliciter les mesures de nature à remédier au triste état de l'agriculture :

Droits protecteurs sur les produits étrangers ;  
Dégrèvement de l'impôt foncier.

Au sein du Conseil général, je me suis attaché aux questions de finances et de contributions : rechercher la répartition la plus équitable de l'impôt, écarter les dépenses inutiles, faire face autant que possible par de sages économies aux dépenses nouvelles reconnues nécessaires, mais allouer toutes les sommes pouvant améliorer la situation des campagnes, tel a toujours été le but poursuivi par moi.

Ma tâche a été facilitée par la confiance dont ont honoré mes collègues en me désignant, trois années de suite, comme rapporteur des principales questions financières se rattachant au budget départemental.

Conservateur indépendant, profondément attaché aux idées d'ordre, de liberté, de paix sociale et religieuse, désireux surtout de la prospérité de tous, je vous répète ce que je vous disais en 1889 :

Cultivateurs ! vous me trouverez toujours prêt à soutenir tous vos intérêts ;

Pères de famille ! je saurai toujours prendre la défense de vos droits et de vos libertés.

Albert BRUAS,

Conseiller général sortant,

Docteur en droit, ancien magistrat,

CONSEILLER MUNICIPAL à Brain-sur-Alloues.

## Le Conseil général de Maine-et-Loire

Le *Moniteur universel* a noté l'article que nous avions consacré, la semaine dernière, à l'administration départementale du Maine-et-Loire.

Reproduisons les réflexions qu'il lui inspire :

Pendant que nombre de candidats républicains aux élections départementales étalent le mépris qu'ils professent pour la liberté, pour la justice, pour les fonctionnaires administratifs et pour les électeurs eux-mêmes, en disant ou en laissant dire que l'accès des bureaux de préfecture, grand ouvert devant eux, sera impitoyablement fermé aux représentants de l'opposition, les conservateurs ont d'autres titres à faire valoir, des titres qui sont reconnus dans un document officiel par un témoin peu suspect, M. Rouvier, ministre des finances.

La moyenne des centimes départementaux, dans l'ensemble des départements, est de 35 à 40. Dans Maine-et-Loire, dont le Conseil général a toujours été, est encore et restera conservateur, la charge qui pèse sur les contribuables de ce chef est actuellement moindre de près des deux tiers.

Aussi M. Rouvier, appelé à formuler un avis sur un projet de chemin de fer de Saumur à Cholet pour lequel le département demande à contracter un emprunt, n'a pas hésité à donner son approbation. L'exposé des motifs de ce projet le constate en ces termes : « M. le ministre des finances a fait connaître que les charges extraordinaires des contribuables de Maine-et-Loire s'élevaient, à partir de 1893, du chef du service départemental, à 15 c. 55, en tenant compte de la nouvelle contribution. Comme ce chiffre est notablement inférieur à la moyenne des charges de même nature qui pèsent sur l'ensemble de la nation, et que d'ailleurs la situation du Maine-et-Loire est satisfaisante au point de vue du recouvrement, M. Rouvier ne s'oppose pas à ce que la contribution votée par le Conseil général soit mise en recouvrement.

Notez que tous les services publics sont assurés dans Maine-et-Loire aussi bien et même mieux qu'ailleurs. La vicinalité ne laisse rien à désirer ; le réseau des voies ferrées se complète rapidement, et les contribuables sont plus ménagés que partout ailleurs !

On devrait bien afficher dans tous les cantons où des luttes électorales sont engagées l'exposé des motifs dont nous venons de citer un extrait. On a affiché, à nos frais, des discours de M. Ricard : beaucoup moins intéressants.

Nous n'aurions pas osé demander l'affichage, comme notre confrère de Paris. Mais nous partageons tout à fait son avis. Les discours de M. Ricard et autres sont moins significatifs que l'avenue échappé à M. Rouvier.

## INFORMATIONS

## LE SERMENT DES JURÉS

La chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi du sieur Godot de Querville, condamné par la Cour d'assises de la Seine-Inférieure à 500 fr. d'amende pour refus de serment.

La Cour a décidé que la formule du serment : « Devant Dieu et devant les hommes » que doit prêter chaque juré, est impérative et prescrite par l'article 312 du Code d'instruction criminelle, à peine de nullité ; l'absence de toute croyance religieuse ne saurait la faire modifier, et le juré qui, déclarant ne pas croire en Dieu, refuse de prêter le serment dans sa formule légale, se met ainsi dans l'impossibilité de remplir ses fonctions et encourt l'amende édictée par l'article 396.

## LA CHASSE

Avant de fixer la date de l'ouverture de la chasse dans les différentes régions, M. Loubet a demandé aux préfets de le renseigner sur l'état des récoltes dans leurs départements respectifs.

Les réponses des préfets sont, en partie, parvenues au ministère de l'intérieur.

Il est très probable que l'ouverture de la chasse sera fixée au dimanche 14 août, pour les régions du Midi et que vers le 1<sup>er</sup> septembre la chasse sera ouverte dans presque tous les départements.

## LE SOUS-PRÉFET DE FOGÈRES

L'annonce d'un impôt nouveau sur les fruits à cidre, représentant 10 0/0 de la valeur nette du produit, cause dans toute la région de l'Ouest un émoi facile à comprendre ; de toutes parts, on signe des pétitions aux députés et sénateurs.

Le sous-préfet de Fougères, un fonctionnaire qui comprend singulièrement son rôle et le respect de la loi et des volontés populaires, dans une circulaire à quelques maires de l'arrondissement, déclare :

« Cette pétition n'est pas autre chose qu'une manœuvre réactionnaire au moment des élections.

« Aussi, je vous prie de me la renvoyer sans provoquer aucune signature et de vous refuser à légaliser toutes celles qui vous seront présentées. »

Le *Journal de Fougères* annonce qu'un député et un sénateur demanderont publiquement au ministre des explications sur cette violation patente de la loi et ce mensonge insigne, dus à un fonctionnaire dont le dossier est riche déjà d'actes semblables.

On mande d'Ajaccio, 28 juillet :

« Bellacoscia sera remis en liberté, après notification de l'arrêté lui interdisant le séjour de tout ou partie de l'île. »

## LE POURVOI DE M. DRUMONT

La chambre criminelle de la Cour de cassation avait délibéré jeudi sur le pourvoi formé

par M. Drumont contre l'arrêt de la Cour d'assises le condamnant, pour diffamation envers M. Burdeau, à trois mois de prison, 4,000 francs d'amende et à quatre-vingts insertions dans des journaux de Paris et des départements et à huit insertions dans le journal de M. Drumont.

La Cour avait remis le prononcé de son arrêt à l'audience d'avant-hier.

M. le président Lœw, quelques instants après l'ouverture de l'audience, a donné lecture d'un arrêt qui, conformément aux conclusions de M. Sarrut, a réjeté le pourvoi de M. Drumont.

## Le choléra

Le docteur Daremberg, dans un article inséré au *Journal des Débats*, dit que l'épidémie de la banlieue parisienne est bien le choléra indien, mais il n'est pas envahissant et diminue sensiblement.

Dans son article, le docteur Daremberg dit que le choléra suburbain a été assez violent puisqu'il a provoqué 400 décès jusqu'au 20 juillet ; beaucoup de cas ont été foudroyants et il y a eu une mortalité de 90 0/0 des malades.

Il faut bien savoir que dans l'Inde on constate souvent des épidémies locales qui ne sont pas envahissantes. Le choléra actuel est dû à la réviviscence des germes de l'épidémie de 1884, répandus dans la presqu'île de Gennevilliers, qui est arrosée avec les eaux d'égout contenant des matières fécales.

## PARIS EMPOISONNEUR

Dans une réunion tenue avant-hier, les délégués des communes suburbaines ont décidé d'intenter un procès à la ville de Paris pour l'empoisonnement des eaux de la Seine.

## LE CHOLÉRA A MOSCOU

De Moscou au *Daily-News* :

« Quoique les autorités n'en soufflent mot, on sait maintenant que le choléra sévit à Moscou,

» Plusieurs hôpitaux ont été affectés spécialement aux cholériques, et les malades ordinaires ont été transportés ailleurs. »

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 29 juillet 1892.

Le marché conserve une fermeté extraordinaire, malgré la crainte de livraisons de rentes 3 0/0 par suite de la fusion du nouveau 3 0/0 avec l'ancien. La situation paraît être liquidée par une réponse des primes aux cours actuels. Le 3 0/0 reste à 98.35 et le 4 1/2 à 106.12.

La Rente Italienne est bien tenue à 90.47. On peut remarquer que si le 4 0/0 Hongrois est à 93, la Rente italienne qui donne 4.34 de revenu est au-dessous de son cours actuel. L'Extérieure est en nouvelle baisse à 62 5/16. Le Rouble est faible, aussi le Russe nouveau est en réaction à 77.80 et l'Orient en recul marqué à 66.05.

L'action de la Banque de France se maintient ferme à 4,220 à terme et à 4,240 au comptant. Le Crédit Foncier se négocie à 4,080 après 4,078 et la Communale nouvelle se traite avec une prime d'un franc.

La Société Générale conserve son avance à 468.75. L'emploi des disponibilités en 4 1/2 0/0 à 106.20 assure un bénéfice de 2 1/2 0/0 pour

une période d'au moins 43 mois, jusqu'à l'époque où la conversion du 4 1/2 sera possible. Le Crédit Lyonnais est très ferme à 780. La progression de ses bénéfices permet de compter sur un dividende au moins égal pour 1882 à celui de 1881.

L'action du Comptoir National d'Escompte recule à 507 après 512. Ce titre a une tendance marquée à redescendre au pair.

Les Chemins Economiques cotent 415 fr.

## Chronique Locale ET DE L'OUEST

### L'orage du 28 juillet

Les premiers renseignements que nous avons donnés hier sont encore bien au-dessous de la vérité. Le désastre est général partout où la nuée de grêle a passé. Elle s'étend sur une largeur d'un kilomètre et a une longueur indéterminée. Les journaux de Poitiers nous donnent des détails aussi désespérants que les nôtres sur les ravages de la grêle dans le Poitou. Voici ce que nous lisons dans le *Journal de la Vienne* :

« Après huit jours de chaleur étouffante, le ciel s'est couvert de nuages noirs et avant-hier soir, de 7 heures à 8 heures, un orage d'une grande violence s'est abattu sur la ville de Poitiers et dans les environs.

En quelques minutes, les rues ont été transformées en torrents.

Malheureusement, la grêle a causé des dégâts considérables. Les jardins ont été saccagés.

L'orage a surtout sévi avec intensité sur la Cueilie, le Porteau, les communes de Buxerolles et de Chasseneuil.

Des enfants ont été blessés par les grêlons.

A la Sabotterie, la grêle a tué des poules et, hier matin encore, la route était couverte d'une couche épaisse de grêlons qu'allaient voir un grand nombre de curieux.

A Bonillet, les avoines ont été détruites et les vignes complètement hachées.

Les pertes sont très grandes. »

Voici la dépêche de Poitiers envoyée jeudi soir aux journaux de Paris :

« Un orage épouvantable s'est abattu sur Poitiers à sept heures du soir.

» Des grêlons gros comme des œufs de pigeon sont tombés, hachant tout, brisant les toitures et les vitres. Le vent très violent a duré une demi-heure.

» On assure que de grands dégâts ont été causés dans la campagne et on parle de plusieurs accidents de personnes. »

Le même orage s'est également fait sentir à Angers, à Nantes et sur plusieurs points de la Bretagne. De ce côté, au moins, la grêle n'a pas anéanti les faibles récoltes des cultivateurs : il n'y a eu qu'une pluie abondante.

A Angers, le fluide a fait des siennes et s'est

manifesté par des effets aussi bizarres qu'inexpliqués. Le tonnerre, les éclairs et la pluie n'ont pas cessé toute la nuit.

La foudre est tombée dans deux ou trois endroits aux environs de la Maître-Ecole : elle est aussi tombée sur le château d'Eventard, où elle a démolé un clocheton.

Loin de nous, la grêle a causé également des désastres le même jour. Ainsi, on écrit d'Orthez, 29 juillet :

« Un orage épouvantable s'est abattu hier sur la ville et ses environs. La grêle est tombée avec la plus grande violence ; on a ramassé des grêlons pesant 70 et 80 grammes. Les tuiles des maisons sont brisées. Les récoltes sont fortement endommagées. »

Hier, à Saumur, les couvreurs et les vitriers ont eu une journée très affairée. Ils étaient sollicités de tous côtés à la fois pour réparer les dommages causés par la grêle de jeudi soir. Naturellement ils ne pouvaient faire face à toutes les sollicitations. Plusieurs de nos concitoyens ont dû coucher encore quelque peu à la belle étoile. Heureusement qu'avec la température qu'il fait, cela ne présente pas grand inconvénient.

Un grand nombre d'ateliers couverts de vitrages ont chômé hier. Il fallait trier la marchandise, enlever de l'outillage toutes les menues parcelles de verre et laisser aussi les vitriers et couvreurs rétablir les toitures.

### VITRES BRISÉES

Presque tous les carreaux de vitres des maisons de la rue Nationale faisant face à l'est ont été brisés.

A l'École de cavalerie, au grand manège des Écuyers, les fenêtres faisant face à la nuée de grêle ont également été atteints. On en compte plus de 600 à remplacer.

A la gare d'Orléans, les vitres du dépôt des machines sont fort endommagées. Nombre de glaces de la marquise sont également brisées. Comme cette marquise doit disparaître prochainement, elles ne seront pas renouvelées.

Les séchoirs des usines de chapelets, quartier de Fenet, de MM. Mayaud frères, de MM. Balme et Mazoyer, sont détruits aux trois quarts.

Enfin les serres des jardiniers, en Violette, au Clos-Bonnet, d'un côté, au Chapeau, à la Croix-Verte et à Saint-Lambert de l'autre, ont perdu presque complètement leurs vitrages.

En somme, grosses pertes pour tous et beaucoup de travail pour remettre les lieux en état.

Hier soir, nous avons eu à Saumur un nouvel orage, qui n'a pas eu les conséquences graves de celui de la veille. Le tonnerre a grondé avec plus de fracas, les éclairs étaient aussi multipliés, aussi vifs ; une forte averse de pluie a tombé. Puis la nuée orageuse s'est éloignée vers l'est.

On remarque, que les orages accompagnés de grêle viennent toujours de l'Est. Ceux du Sud et de l'Ouest peuvent produire des effets électriques terribles et funestes à quelques-uns, mais n'amènent presque jamais de chute de grêlons.

Entre 9 et 10 heures du soir, le ciel était encore en feu au nord-est de Saumur, mais on n'entendait plus de détonations. L'orage s'était éloigné.

### TUÉ PAR LA Foudre

Un malheureux ouvrier de Juillac, près Limoges (Haute-Vienne) a été tué jeudi soir par la foudre.

### LA GRÊLE A ORLÉANS

Orléans, 29 juillet. — Hier soir, un orage épouvantable s'est abattu sur les communes de Loury, Rébréchien, Vennecy. La grêle a haché les moissons et mutilé les arbres fruitiers.

Les récoltes sont en grande partie détruites. On a ramassé des grêlons de la grosseur d'un œuf de pigeon. Sur quelques points, la grêle a atteint trois pouces d'épaisseur.

### Les Elections du 31 juillet

Demain, dans le canton Nord-Est de Saumur, la lutte sera vive pour l'élection du conseiller général. Les meilleures nouvelles nous arrivent en faveur de M. Bruas. On constate qu'il n'a nullement démerité, et on se plaît à reconnaître sa valeur et son savoir administratif.

L'élection des deux conseillers d'arrondissement pour le canton Saumur-Sud ne sera pas aussi animée.

Comme les deux candidats républicains n'ont pas de concurrents, les conservateurs se dispenseront de se rendre aux urnes.

M. Georges Hacault, fils de M. Hacault, ancien notaire à Montreuil, et élève de l'Institution Saint-Louis, a été reçu au baccalauréat ès-sciences à la Sorbonne avec la mention assez-bien.

### INSPECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE

Ce matin, à 6 h. 1/2, M. le général inspecteur Ogier, arrivé hier à Saumur, a passé en revue, au Champ de Foire, les brigades de notre arrondissement, sous le commandement de M. le capitaine Dutertre.

### COMPAGNIE D'ORLÉANS

Un Dimanche à Paris. — Train de plaisir à prix très réduits

La Compagnie d'Orléans organisera un train de plaisir à prix exceptionnellement réduits, permettant de passer à Paris la journée du dimanche 7 août.

Ce train partira dans la soirée du 6 août. Le retour de Paris aura lieu dans la nuit du 7 au 8 août.

Il prendra les voyageurs en provenance des

lignes de : Montmorillon à Poitiers, Yzennes à Châtelleraut, Le Blanc exclu à Port-de-Piles, Bonalle à Savonnières, Dissay-s.-Lourcilhon à Mettray.

Des affiches spéciales placardées dans les localités et les gares indiquent les prix et les heures de passage de ce train.

L'émission des billets cessera le 6 août.

### AUX GRANDES MANŒUVRES

Les attachés militaires des ambassades et légations, régulièrement accrédités à Paris, et plusieurs membres de missions étrangères, seront autorisés à suivre les grandes manœuvres dirigées par M. le général de Cools dans la Vienne. Leur départ de Paris aura lieu vers le 5 septembre. Leur résidence sera probablement Montmorillon.

### VILLE DE DOUÉ-LA-FONTAINE

Dimanche 14 Août 1892

Grandes Courses et Fêtes vélocipédiques, organisées par le Sport vélocipédique Douésain, avec le concours des musiques de la localité.

Ouverture de la fête à midi, annoncée par une salve d'artillerie, réception et défilé des coureurs accompagnés des musiques, départ de la gare jusqu'au Sport vélocipédique.

Grand Concert par les Sociétés la Philharmonique et l'Union musicale, sur le kiosque, place du Champ-de-Foire.

Jeux d'adresse dits jeux des têtes et des anneaux exécutés par les vélocipédistes.

A 2 heures 1/2, reprise du défilé, départ pour les courses (route d'Angers) ; concert pendant les courses ; retour au Sport et continuation de la fête.

(Pour les genres de courses, l'inscription des coureurs, les conditions et la valeur des prix, les renseignements sont fournis par les organisateurs, Sport vélocipédique, café d'Anjou.)

Courses à ânes, mât de cocagne et grand nombre de jeux divers auront lieu sur les places publiques.

Lancement du ballon *La Ville de Doué*.

Le soir, concert et magnifiques illuminations du kiosque et des principales rues de la ville.

Superbe feu d'artifice suivi d'une retraite aux flambeaux.

Les membres du Sport, organisateurs de la fête, invitent les habitants à décorer et illuminer leurs maisons et comptent sur leur gracieux concours.

Nous portons à la connaissance de MM. les vélocipédistes que le défi Claveau-Chauvière se fera demain dimanche 31 juillet et suivra l'itinéraire suivant :

Départ de Doué vers Ambillou, Brion, Angers, virage et contrôle place et avenue des Magnolias, la Pyramide, Saint-Mathurin (con-

## LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

### IX

Il sortit, et le jeune homme resta seul, en proie à la plus vive agitation. Il arpenta sa chambre à grands pas, fiévreux. Mille pensées joyeuses se pressaient dans son cerveau. Quel bonheur de revoir sa mère, de la serrer dans ses bras, de lui dire : Ne pleure plus, me voici ! et de fuir bien loin de tous ceux qui ne voyaient plus en lui qu'un criminel.

Puis brusquement, au milieu de ses rêves heureux, l'inquiétude le ressaisissait. Si le geôlier l'avait trompé ? S'il allait se repentir d'avoir cédé ? S'il allait ne pas revenir ou, qui sait ? peut-être même dénoncer ses desseins ? Le temps passait, et les craintes de Maurice grandissaient de minute en minute. Il se promenait toujours avec agitation, s'arrêtant par instants pour écouter à la porte.

Il n'avait pas touché à son humble repas qui refroidissait sur la table. Y ayant jeté les

yeux par hasard, il s'aperçut qu'il avait faim, et s'en indigna presque. Faim dans un tel moment, après une telle journée ! Il est donc vrai que la bête humaine garde toujours ses droits et ses exigences !

— Au fait, pensa-t-il, si le père Lange veut réellement m'aider, il me faudra des forces.

Il s'assit et mangea distraitemment un morceau de pain avec un peu de viande. Il ne s'aperçut même pas qu'elle était coriace et mal cuite. Que lui importait ? Il avait bien d'autres préoccupations !

Soudain, il entendit dans le corridor le même pas un peu traînant, accompagné du bruit de clés qui l'avait déjà fait tressaillir. Il se leva, comme mû par un ressort. La porte s'ouvrit ; il fut tenté de se jeter au cou du geôlier.

— J'ai été retardé plus longtemps que je ne pensais, dit celui-ci ; je ne vous ai point oublié.

— Merci ! fit le jeune homme d'une voix tremblante d'émotion.

Le père Lange ferma soigneusement la porte, et, d'un air de mystère :

— Nous allons combiner notre plan ensemble, dit-il.

Ils discutèrent longuement, réfléchissant à tous les obstacles qu'ils auraient à vaincre, pesant toutes les chances de réussite. Enfin ils s'arrêtèrent à ceci : Maurice écrirait le soir même à sa mère pour la prévenir de son évasion et la prier de se rendre immédiatement à Bâle où il ne tarderait pas à la rejoindre. Il lui recommandait de n'avertir personne de son départ.

Le lendemain, des ouvriers devaient venir pour exécuter d'importants travaux dans la prison. Le soir, quand ils quitteraient le travail, Maurice, vêtu d'une blouse blanche maculée de couleur, que le père Lange lui procurerait, se glisserait parmi eux, et pourrait sortir sans être remarqué. Une fois dans la rue, à la faveur de la nuit et revêtu d'un ample manteau qui couvrirait son travestissement, il lui serait facile de se rendre à la gare, où il arriverait à temps pour monter dans l'express de Bâle.

Le jeune homme écoutait, ravi, les yeux brillants de joie et d'espoir.

Mais tout-à-coup une ombre passa sur son visage.

Et vous ? demanda-t-il. Comment expliquerez-vous que je me suis évadé sans que vous

vous en soyez aperçu ? La perte de votre place ne serait rien, mais ne risquez-vous pas d'être condamné à votre tour ?

— Sans doute, répondit le geôlier, mais je connais mon métier, je saurai ruser avec la justice. J'ai plus d'un bon tour dans mon sac. Il réfléchit quelques instants.

— Tenez, reprit-il, une idée qui me vient : je dirai que vous m'avez magnétisé, que vous avez abusé de mon sommeil et de votre pouvoir sur moi et que vous m'avez ordonné de vous faire évader. Pourquoi pas ? Ou en voit bien d'autres au jour d'aujourd'hui. Ça pourra faire une cause célèbre. J'arrangerai l'histoire de manière à la rendre vraisemblable. Peu vous importe ce que je pourrai dire de vous quand vous serez en sûreté.

— N'oubliez pas, dit Maurice, qu'il me faut cinq heures pour arriver à Bâle. Quand saurait-on mon évasion ?

— Oh ! ne craignez rien. Je vous laisserai le temps d'arriver. Je ne dirai rien avant le matin. Vous aurez toute la nuit à vous. C'est plus qu'il ne vous en faut pour gagner la frontière.

Ils parlèrent longtemps encore de cette fuite audacieuse, ne négligèrent aucun détail,

(rolé), Saumur (contrôle café gare d'Orléans), Bourran et Doué-la-Fontaine.

#### SUICIDE A DAMPIERRE

Un homme de Dampierre s'est suicidé à la suite d'une maladie incurable. Après s'être coupé la gorge avec un rasoir, le malheureux eut la force d'appeler la mort à l'aide de la strangulation, la plaie qu'il s'était faite ne l'ayant pas amenée assez vite.

#### PETITE FILLE ÉCRASÉE

A Saumoussay, une fillette de six ans, jouant près d'un tombereau chargé, est tombée sous la roue du véhicule en marche qui l'a coupée en deux.

Ce terrible accident a été rapporté à la famille par le frère de cette petite fille qui jouait à ses côtés.

#### MORT D'UN DÉPUTÉ DE LA VIENNE

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. de Touchimbert, député conservateur de la Vienne, décédé à Poitiers, hier matin vendredi, à la suite d'une courte maladie.

M. de Touchimbert était un nouveau venu à la Chambre, où il remplaçait M. Denizot, député républicain de Poitiers. C'est au mois de février dernier qu'il fut élu. Au premier tour de scrutin, trois candidats républicains obtenaient la majorité des suffrages. M. de Touchimbert triompha en se présentant au ballottage.

M. de Touchimbert a succombé à une paralysie de l'estomac. Il était âgé de soixante-douze ans.

#### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS

Dimanche 24 juillet, a eu lieu l'assemblée générale des membres de l'Union des sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire.

A six heures du matin, M. le commandant Bideau, accompagné de M. le capitaine Goujon, et de MM. les lieutenants Robineau et Huet, est arrivé à Cholet.

Un grand nombre d'officiers, sous-officiers et caporaux du département attendaient les officiers d'Angers à la gare. M. le capitaine Vauquelin, de Cholet, a très aimablement offert un déjeuner froid, arrosé de quelques bouteilles de vin blanc, à tous les membres de l'Union.

La plus grande cordialité et la plus franche gaieté ont régné dans cette première réunion, ainsi que pendant tout le reste de la journée.

A sept heures, une excursion en voiture a été faite aux réservoirs et aux prises d'eau situés à 7 kilomètres environ de la ville.

A neuf heures, une revue de la compagnie des sapeurs-pompiers et du matériel a été passée, sur la place Travot, par M. le sous-préfet

de Cholet qu'accompagnaient M. le commandant et les autres membres de l'Union départementale. Une foule nombreuse assistait à cette inspection. Une manœuvre de pompes a été exécutée ensuite sur le boulevard dans une maison habitée avec sauvetage au deuxième étage. Ces difficiles exercices ont parfaitement réussi.

A onze heures, un banquet auquel assistaient M. le sous-préfet et M. le maire de Cholet réunissait une cinquantaine de convives.

Au dessert, M. le commandant Bideau a remercié M. le sous-préfet et M. le maire de l'excellent accueil qu'ils avaient fait aux membres de la Société de l'Union; il a remis à M. le capitaine Vauquelin une médaille, offerte par l'Union à la compagnie des sapeurs-pompiers de Cholet. En terminant il a porté un toast à M. le sous-préfet et à M. le maire de Cholet.

Un toast au Président de la République a été porté par M. le sous-préfet et un autre à la prospérité de l'Union, par M. Marie-Baudry, maire de Cholet.

A deux heures, les membres de l'Union se sont réunis en assemblée générale dans la salle du théâtre.

M. le commandant Bideau a été réélu, par acclamation, président de la Société. Ont été également réélus : vice-président, M. Hubert, capitaine à Saumur; secrétaire, M. le capitaine Goujon.

Sont nommés commissaires : M. le capitaine Lesson, de Beaufort; M. le capitaine Quiris, de Segré; M. le lieutenant Bazeau, de Trélazé; M. le lieutenant Laigle, de Mazé; M. le lieutenant Turquet, de Champigné.

Les comptes du trésorier ont été approuvés.

A la fin de la séance, il a été décidé que tous les sapeurs-pompiers seront désormais admis à faire partie de l'Union.

Actuellement dix-neuf compagnies ou subdivisions ont adhéré à l'Union qui compte environ 900 membres.

A 6 heures 15 du soir, M. le commandant Bideau et les autres officiers d'Angers reprenaient le train pour revenir à Angers, regrettant de ne pouvoir assister au punch, qui a été offert, le soir, à neuf heures, par la Société de gymnastique aux sapeurs-pompiers de Cholet. (Patriote.)

#### FÊTE VÉLOCIPÉDIQUE AU MANS

Demain dimanche 31 juillet, à 1 heure, aura lieu, au Mans, un grand Tournoi vélocipédique de bienfaisance, dit *Fête de la Reine Bicyclette*, organisé par la société d'amateurs l'« Union vélocipédique de la Sarthe ».

Le programme comprend notamment un grand carrousel en vélocipède par 40 amateurs, des intermèdes amusants, un concours d'adresse, les exercices du monocycliste américain Yag's, le vélocipède aérien, etc., etc.

La fête, organisée avec un luxe inusité, sera présidée par le général Coiffé, commandant le 6<sup>e</sup> corps d'armée. La musique du 104<sup>e</sup> de ligne prêtera son concours à cette fête de bienfaisance.

#### M. WILSON

M. Wilson a posé sa candidature au Conseil général pour le canton de Moutresor (Indre-et-Loire), où il a deux concurrents, l'un républicain, l'autre conservateur.

#### Etat civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 27 juillet. — Charlotte Tieulent, place de l'Hôtel-de-Ville.

Le 29. — Victorine-Augustine Joubier, au Clos-Bonnet.

##### DÉCÈS

Le 30 juillet. — Pierre Grouillard, propriétaire, 74 ans (veuf), rue de l'Île-Neuve.

Dans l'Olympe il serait heureux; le dieu Mars l'a pris en amitié.

Cette divinité consent à descendre sur la terre au rang des simples mortels pour consommer ce que les produits du marché de la petite ville de X... (arrondissement de Saumur) a de plus fin et de mieux estimé.

L'acheteur est un homme de finances, lequel descend, à l'exemple de son dieu, du piédestal d'or qu'il occupe avec tant d'amabilité, pour souffler dans la plume des volatiles et les manipuler d'une manière plus intime, afin de savoir si, dans la semaine suivante, ils pourront être à point sur la table d'un gourmet.

Pourquoi tous ces préparatifs? dira-t-on.

Pourquoi? mais pour le dieu de la guerre qui comble son fils de si gracieuses permissions, tandis que les autres, nos bons paysans, qui seraient si utiles dans leur famille, sont aux manœuvres. Lui passe, cigare à la bouche, fait le beau (s'il le peut) et s'en va trotter gaiement le soir, en compagnie de son père.

Serait-ce pour flirter l'Amour? On se le demande.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### Exposition nationale et fêtes à Tours

JUILLET-AOÛT 1892

A l'occasion de l'Exposition nationale et des fêtes qui ont lieu actuellement à Tours, la compagnie d'Orléans fera délivrer exceptionnellement aux gares de Nantes, Sablé, La Suze, Le Mans, Brétigny, Malesherbes, Beaune-la-Rolande, Montargis, Gien, Saincaize, Montlucan, Guéret, Saint-Sébastien, Bersac, Limoges, Montmorillon et Poitiers, ainsi qu'aux gares et stations comprises entre ces divers points et Tours, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour Tours :

Les samedi 30 et dimanche 31 juillet :

Les samedi 6 et dimanche 7 août ;

Les samedi 13, dimanche 14 et lundi 15

fit attention à lui. Les voyageurs, bercés par le mouvement du train, ne tardèrent pas à s'endormir, et Maurice put s'abandonner à la joie que lui causait sa liberté reconquise.

Assis près de la portière, la vitre baissée, il aspirait avec délices les bouffées d'air printanier qui lui caressaient le visage. Depuis si longtemps, il était privé de grand air ! On était au commencement d'avril, car son procès avait traîné plus longtemps qu'il n'est d'usage, à cause de la guerre. La guerre ! il l'avait presque oubliée, au milieu de ses angoisses personnelles. Maintenant qu'il y pensait tout-à-coup, il lui semblait qu'un voile de tristesse descendait sur lui.

Mais il était si heureux, il avait le cœur si léger, que ce nuage sombre se dissipa bientôt. Les yeux fixés sur la campagne obscure, il se mit à regarder les arbres qui passaient rapides, à peine visibles, comme des ombres noires et confuses. De temps à autre, une lumière trouait la nuit, et Maurice pensait à ceux qui veillaient à cette heure dans les maisons, il se représentait les intérieurs paisibles, la famille réunie autour de la lampe, mille choses bien douces dont il avait été privé et qu'il allait retrouver enfin.

août.

Les samedi 20 et dimanche 21 août.

Les coupons desdits billets seront valables jusqu'au lundi inclus qui suivra chaque période; toutefois, les billets délivrés les 13, 14 et 15 août seront valables jusqu'au mardi 16 août.

Ceux de ces billets qui seront pris aux gares et stations situées à 75 kilomètres au moins de Tours comporteront une réduction de 30 0/0 sur les prix du tarif général. Pour les parcours inférieurs à 75 kilomètres, les prix seront ceux prévus par le service spécial G. V. n° 2, avec maximum de perception des prix du tarif général pour 75 kilomètres réduits de 30 0/0.

Les billets dont il s'agit pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

#### Dernières Nouvelles

Paris, 30 juillet, 1 h. 05 soir.

Un télégramme officiel de Libreville dit que des soldats de l'Etat du Congo ont tiré sur un poste français près la rivière de Kotto et ont tué un homme indigène et un Français, ainsi que plusieurs Sénégalais.

M. Ribot a demandé une réparation. Le retrait des postes est fait vers la frontière.

M. Teisserenc de Bord, sénateur, est mort aujourd'hui. HAVAS.

#### Négligence

De nos jours on se soigne beaucoup, on s'occupe de tout, excepté peut-être de la chevelure. C'est pour cela qu'il y a tant de gens chauves avant l'âge. Cette négligence est coupable. Jeunes et vieux, hommes et femmes, usez de la LOTION régénératrice du Dr ROFF, et avant longtemps vous me bénirez de vous avoir donné ce conseil. Le flacon, 3 francs. Dépôt général, maison du Dr ROFF, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

Dépositaire à Saumur : MACHET, coiffeur-parfumeur, 4, rue d'Orléans.

#### UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est l'ALCOOL de MENTHE **RICQLÈS**

Recommandé contre les moindres malaises. Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif.

PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES EAU DE TOILETTE ET DENTIFRICE EXQUIS Exiger le nom DE RICQLÈS sur les flacons.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelie, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

#### PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

car ils comprenaient que la moindre imprévoyance pourrait les perdre l'un et l'autre.

Maurice écrivit à sa mère, ainsi qu'il était convenu, et le géolier se retira pour mettre lui-même la lettre à la poste.

Le comte, trop agité pour dormir, ne se coucha point. Pendant toute la nuit, il s'abandonna aux rêves les plus joyeux. Parfois aussi des inquiétudes le reprenaient : il avait peur de voir échouer tout son plan.

Enfin le jour se leva, le dernier jour de captivité !

Comment il le passa, il n'eût pu le dire. La fièvre faisait battre ses tempes; il sentait ses membres se glacer, et pourtant sa tête brûlait.

A diverses reprises, le géolier vint lui faire des recommandations ou lui apporter furtivement ce qu'il lui fallait : l'argent nécessaire au voyage, la blouse de peintre, un chapeau mou, un grand manteau qu'il porterait roulé sous le bras et dans lequel il s'envelopperait, une fois dehors.

A la tombée de la nuit, le père Lange apporta le repas, comme la veille.

— Il est temps, dit-il tout bas, mangez vite

et préparez-vous, les ouvriers partiront dans une demi-heure.

Maurice obéit machinalement, agissant comme en rêve et ne sachant ce qu'il faisait. Le géolier l'aida dans ses préparatifs, puis, s'assurant que le corridor était désert, il fit sortir le prisonnier.

Celui-ci descendit l'escalier obscur, au bas duquel il rencontra les peintres, ainsi que le lui avait dit le père Lange. Maurice se glissa parmi eux et se trouva bientôt dans la rue, où les ouvriers se dispersèrent. Il se mit à marcher très vite, courant presque, comme s'il eût été poursuivi. Il n'avait qu'une idée : arriver à la gare.

Pourtant, avisant un jardin public, désert à cette heure et fort mal éclairé, il y entra, ôta sa grande blouse, maintenant inutile, l'enveloppa dans un journal et revêtit son manteau.

Alors, plus tranquille, il s'orienta. Il connaissait un peu la ville, et trouva la gare sans trop de peine. L'express de Bâle arrivait. Il prit un billet et s'installa dans un wagon, jetant un regard méfiant sur ses rares compagnons de route et enfonçant instinctivement son chapeau sur ses yeux. Mais personne ne

Peu à peu, brisé par son agitation fiévreuse de la veille, fatigué de sa nuit blanche, il s'endormit profondément et ne se réveilla qu'à Bâle.

Alors il poussa un soupir de soulagement et de délivrance.

— Sauvé ! murmura-t-il.

(A suivre.)

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

#### P. ANDRIEU

#### EAU DE VIE BLANCHE Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre  
Montpellier 45 — ... 1.75 —  
Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Par acte sousseings privés en date du 4 avril 1886, enregistré à Doué, le 24 avril 1886, folio 52, n° 7, il a été formé une Société en nom collectif entre MM. JOSEPH NICOLAS et Louis LESOURD, pour l'exploitation du commerce fers, fontes, aciers et charbons de terre, à Doué-la-Fontaine, à Vihiers et à Montreuil-Bellay.

La raison sociale est J. Nicolas et L. Lesourd.

Cette association est faite pour une durée de 20 années qui commencera le 1<sup>er</sup> mai 1886.

Le capital social a été fixé à 120,000 francs.

Conformément à la loi, dépôt a été fait du sousseings aux greffes du Tribunal de Commerce de Saumur et de la Justice de Paix de Doué.

L. LESOURD.

Étude de M<sup>e</sup> HENRY LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1.

D'un jugement rendu par défaut faute de conclure, par le Tribunal civil de Saumur, le deux juin mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, au profit de la dame Marie-Claire-Joséphine Baranger, propriétaire, demeurant commune de Bagnoux, épouse de M. Jules-Marie-Toussaint Rottier, propriétaire, demeurant à Tours, boulevard Heurteloup, numéro 36, contre ce dernier :

Il appert :

Que ladite dame Rottier a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur Rottier, son mari.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué de la dame Rottier, soussigné.

Saumur, le vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-douze.

LECOY.

Étude de M<sup>e</sup> BALLON, notaire à Vihiers.

### VENTE VOLONTAIRE

PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 7 AOUT 1892, à 1 heure.

En l'étude M<sup>e</sup> BALLON, notaire.

### I. Une Maison Bourgeoise

De construction récente, style Renaissance, située à Vihiers; cette maison est élevée sur caves et comprend, au rez-de-chaussée: salon, deux salles à manger, vestibule, cuisine, office; au 1<sup>er</sup> étage, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette; au 2<sup>e</sup> étage, chambres de bonnes et mansardes.

Commun comprenant: lingerie, écurie, remise et grenier.

Vastes jardins anglais et potager, serres, pièce d'eau, le tout clos de murs et en façade sur la route de Vihiers à Angers. Vue admirable.

MISE A PRIX. . . . . 15,000 fr.

II.

### Et une Pièce de Terre labourable

Située commune du Voide, contenant 1 hectare 33 ares 50 centes.

MISE A PRIX. . . . . 4,850 fr.

On pourra traiter avant l'adjudication s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser à M<sup>e</sup> BALLON, notaire.

**A CÉDER**, pour cause de décès, sans argent comptant et à prix d'estimation, une **Epicerie avec débit sur le comptoir**, située au centre de la ville d'Angers. Affaires 40 fr. par jour. Loyer 320 fr. Logement 4 pièces (affaire sérieuse à enlever de suite).

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. JÉRÉMIE MACÉ, directeur des Affiches Angevines, rue Voltaire, 5, Angers. RENSEIGNEMENTS GRATUITS.

**A CÉDER**, pour cause de santé, un **joli petit Café-Comptoir**, situé au centre d'Angers. Clientèle facile et agréable. Recettes 30 fr. par jour. Loyer 450 fr. Logement 5 pièces. Prix 500 fr. On demande 200 fr. comptant (se hâter).

S'adresser chez M. JÉRÉMIE MACÉ, directeur des Affiches Angevines, 5, rue Voltaire, Angers. RENSEIGNEMENTS GRATUITS.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

### A LOUER

Pour la Toussaint 1892 ou 1893

La Ferme

DE

### L'ILE PONNEAU

Avec 18 hectares de Prairies,

Près la Gare des Marchandises de Saumur.

S'adresser à M. CHASSELOUP DE CHATILLON, 8, route d'Angers, Saumur, ou à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

### A VENDRE

La Terre des Réaux

SITUÉE

Entre la gare de Port-Boulet et la levée de la Loire.

Comprenant: joli Château Renaissance, jolie Chapelle, jolie Ferme neuve, et 20 hectares de terres, prés, clos, beaux ombrages.

S'adresser à M<sup>e</sup> HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire).

### A VENDRE

LA

### Propriété de Saint-Médard

Située entre Gaure et Chouzé, près de la levée de la Loire.

Comprenant: Maison Bourgeoise, Ferme, et quarante hectares de terres, prés, vignes et bois.

S'adresser à M. VINCENT-GUILLAIS, expert à Chouzé-sur-Loire, ou à M<sup>e</sup> HATIN, notaire.

### A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

### UN CLOS

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin.

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> COUGRALEAU.

### Atelier de Monuments Funèbres

En face le Cimetière.

### RUÈCHE Fils

SCULPTEUR

Spécialité de Monuments en granit.

PRIX MODÉRÉS

Nota. — M. RUÈCHE, n'ayant plus de magasin rue Beaurepaire, n° 16, prie ses clients de s'adresser même rue, même numéro, ou à son atelier, pour lui confier leurs commandes. Il continuera, comme par le passé, à apporter tout le soin nécessaire à ses travaux comme solidité, et aux meilleures conditions. (342)

### MAISON

Rue du Portail-Louis, n° 4,

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893.

S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (342)

### Appartement au 1<sup>er</sup> étage

A LOUER

Présentement

rue Nationale, 24.

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)

### A VENDRE DE SUITE

Une Bonne Jument

10 ANS

Se monte et trotte bien, taille 4 m. 65, baie cerise légèrement en tête, provenant de la Gendarmerie.

S'adresser à M. LAVALT, à Montreuil-Bellay. (000)

### A VENDRE

A L'AMIABLE

### Petite MAISON

Avec JARDIN bien arboré

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT

### MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin-major à l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME finissant ses classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

UNE FEMME connaissant la cuisine demande une place de domestique ou pour faire des journées.

Il y a de très bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

## VASTE SALLE

POUR FÊTES ET RÉUNIONS

### MM. MAGÉ et CIVRAY, traiteurs

Rues des Boires, n° 6, et de la Chouetterie, n° 5.

Ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent d'installer une **VASTE SALLE** à l'abri de tout voisinage gênant, entourée d'un **JARDIN** et entièrement disposée pour **NOCES, FESTINS, RÉUNIONS** de famille, etc.

Ils loueront séparément la Salle. Le matériel pourra être loué aussi séparément, et traiteront à forfait, si on le désire, dans l'une ou l'autre condition.

### A SAINTE-GENEVIÈVE

## Tapisseries Artistiques

BRODERIES

### M<sup>me</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

### MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 35, rue S-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

## HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

### ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

## IMBERT FILS

### Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre : 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.

Citronnade rafraîchissante et très hygiénique: le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.

Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix:

Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 JUILLET

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)			
3 0/0	98 30	ACTIONS		Nord	1871	393	Compagnie parisienne du Gaz	324 50	
3 0/0 1891	—	Banque de France	4230	Orléans	1570	—	Compagnie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	388	
3 0/0 amortissable	98 70	Banque d'Escompte	222 50	Ouest	1080	—	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	28	
4 1/2 1893	106 20	Comptoir national d'Escompte	508	Compagnie parisienne du Gaz	1457 50	—	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série	28	
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	—	Transatlantique	580	—	obligations à lots	90	
Oblig. 1855-60 3 0/0	553	Crédit Industriel et Commercial	545	Canal de Panama	21	—	Suez 5 0/0 remboursable à 500	622 50	
— 1865 4 0/0	543	Crédit Lyonnais	790	Suez	2721	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)			
— 1869 3 0/0	422	Crédit Mobilier	—	VALEURS ÉTRANGÈRES		Est 3 0/0 anc. r. à 500	458 25	FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	409 50	Dépôts et Comptes courants	—	Autrichien 4 0/0 or	96 95	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	462 75	Emprunt russe 1862 5 0/0	96 25
— 1875 4 0/0	535 25	Société Générale	467 50	Dette d'Égypte 6 0/0	99 20	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	463	— 1889 4 0/0	—
— 1876 4 0/0	535 25	Est	924 50	Hongrie 4 0/0 or	93 60	Nord 3 0/0 r. à 500	466 50	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série	—
— 1886 3 0/0	408	Paris-Lyon-Méditerranée	1542 50	Italie 5 0/0	90 50	Orléans 3 0/0 r. à 500	464 85	— 3 <sup>e</sup>	—
Bons de liquidation	—	Midi	1300	Portugais 4 1/2 1888	177	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	463	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
								Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	400

# ÉLECTIONS AUX CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Scrutin du 31 Juillet 1892

## RÉSULTATS PAR COMMUNE

### ARRONDISSEMENT D'ANGERS

#### Canton d'Angers (Sud-Est)

COMMUNES	Inscrits	Votants	Boullanger
.....	3.412	1.855	1.754
.....	322	149	87
.....	414	203	164
.....	1.495	534	510
<b>Totaux</b>	<b>7.343</b>	<b>2.714</b>	<b>2.515</b>

#### Canton de Chalonnes

COMMUNES	Inscrits	Votants	Houdet	Gaignard
.....	1.449	1.099	374	638
.....	358	286	128	157
.....	371	296	132	158
.....	654	560	395	143
.....	385	285	157	125
<b>Totaux</b>	<b>3.214</b>	<b>2.526</b>	<b>1.486</b>	<b>1.221</b>

#### Canton de Saint-Georges-sur-Loire

COMMUNES	Inscrits	Votants	Deperrière
.....	61	47	46
.....	527	251	238
.....	443	261	245
.....	747	523	505
.....	363	171	148
.....	413	69	62
.....	202	134	123
.....	242	153	144
.....	423	319	304
<b>Totaux</b>	<b>3.421</b>	<b>4.928</b>	<b>1.815</b>

#### Canton des Ponts-de-Cé

COMMUNES	Inscrits	Votants	B. Bougère	Cordon
.....	301	196	98	97
.....	282	185	130	48
.....	305	134	94	55
.....	76	55	31	24
.....	293	243	78	164
.....	599	361	282	127
.....	452	286	138	145
.....	425	300	112	187
.....	948	734	204	526
.....	369	249	175	50
.....	88	74	23	31
.....	325	148	37	109
.....	743	475	259	214
.....	133	80	32	44
.....	304	216	78	137
.....	262	125	33	91
.....	78	58	31	25
.....	192	128	50	77
<b>Totaux</b>	<b>6.175</b>	<b>4.067</b>	<b>1.885</b>	<b>2.168</b>

### ARRONDISSEMENT DE BAUGÉ

#### Canton de Baugé

COMMUNES	Inscrits	Votants	Bachelier	Illet
.....	920	498	395	419
.....	240	126	117	123
.....	54	36	33	33
.....	488	191	178	175
.....	372	188	185	187
.....	226	128	123	125
.....	242	112	100	102
.....	424	234	231	223
.....	239	130	120	125
.....	98	57	56	55
.....	60	40	39	40
.....	171	67	61	63
.....	104	70	69	69
.....	447	273	257	257
.....	222	140	139	137
<b>Totaux</b>	<b>4.307</b>	<b>2.290</b>	<b>2.403</b>	<b>2.133</b>

#### Canton de Noyant

COMMUNES	Inscrits	Votants	Michalowicz
.....	279	148	138
.....	187	125	116
.....	246	133	126
.....	88	66	59
.....	74	43	38
.....	207	100	89
.....	165	92	83
.....	243	140	137
.....	204	123	112
.....	81	54	52
.....	215	177	166
.....	158	107	101
.....	472	302	274
.....	454	347	329
.....	82	63	63
<b>Totaux</b>	<b>3.455</b>	<b>2.020</b>	<b>1.883</b>

### Canton de Durtal

COMMUNES	Inscrits	Votants	Beuveville
Baracé.....	227	153	151
Daumeray.....	460	262	257
Durtal.....	890	563	527
Etriché.....	349	209	199
Huillé.....	185	119	119
Montigné.....	165	77	71
Morannes.....	665	366	287
Les Rairies.....	344	142	128
<b>Totaux</b>	<b>3.285</b>	<b>4.891</b>	<b>1.739</b>

### ARRONDISSEMENT DE CHOLET

#### Canton de Cholet

COMMUNES	Inscrits	Votants	Coignard	Turpault
Les Cerqueux.....	184	114	105	107
Chanteloup.....	298	154	60	66
Cholet.....	4.242	4.881	1.358	1.347
St-Christophe-du-Bois.....	265	159	155	156
Maulôvrier.....	506	311	269	259
Mazières.....	156	99	91	81
Nuillé.....	141	98	92	91
La Séguinière.....	480	203	185	185
La Tessoualle.....	423	269	252	240
Tout-le-Monde.....	196	114	105	102
Tréfontaines.....	621	367	350	347
Vezins.....	493	496	174	176
Yzernay.....	519	266	250	253
<b>Totaux</b>	<b>8.524</b>	<b>4.228</b>	<b>3.446</b>	<b>3.419</b>

#### Canton de Montrevault

COMMUNES	Inscrits	Votants	P. Blavier
La Boissière-sur-Evre.....	162	99	99
Chaudron.....	557	99	95
La Chaussaire.....	271	164	155
Le Fief-Sauvin.....	532	262	257
Le Fueille.....	500	294	285
Montrevault.....	216	152	147
Saint-Pierre-Montlamar.....	521	368	361
Le Puiset-Doré.....	432	217	213
Saint-Quentin-en-Mauges.....	404	152	146
Saint-Rémy-en-Mauges.....	427	348	305
La Salle-Aubry.....	298	67	63
<b>Totaux</b>	<b>4.410</b>	<b>2.189</b>	<b>2.126</b>

#### Canton de Saint-Florent

COMMUNES	Inscrits	Votants	Écheher
Beausse.....	161	68	63
Botz.....	339	19	63
Bourgneuf.....	201	144	140
La Chapelle-Saint-Florent.....	407	244	235
Le Marillais.....	229	150	148
Le Mesnil.....	451	209	202
Montjean.....	955	495	469
La Pommeraye.....	953	404	370
Saint-Florent-le-Vieil.....	692	367	283
Saint-Laurent-de-la-Plaine.....	350	189	183
Saint-Laurent-du-Mottay.....	334	182	165
<b>Totaux</b>	<b>5.072</b>	<b>2.458</b>	<b>2.321</b>

### ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

#### Canton de Saumur (Sud)

COMMUNES	Inscrits	Votants	Nilon	Lellie
Saumur (ville).....	2.739	1.078	1.038	996
Artannes.....	60	42	39	39
Bagneux.....	384	169	155	144
Chacé.....	194	83	78	74
Dampierre.....	172	85	74	74
Distré.....	237	88	71	70
Pontevault.....	294	257	274	274
Saint-Florent.....	467	214	182	174
Montsoreau.....	228	157	151	149
Parnay.....	147	102	88	93
Rou-Marson.....	153	80	63	64
Souzay.....	204	100	98	97
Turquant.....	235	132	85	82
Varrains.....	287	109	104	99
Verrie.....	103	38	36	35
<b>Totaux</b>	<b>2.768</b>	<b>2.519</b>	<b>2.464</b>	

#### Canton de Saumur (Nord-Ouest)

COMMUNES	Inscrits	Votants	Bouja
Saumur (Ponts).....	661	272	259
Les Rosiers.....	708	242	231
Saint-Clément.....	346	206	197
Saint-Lambert.....	622	343	335
Saint-Martin.....	305	142	140
<b>Totaux</b>	<b>2.642</b>	<b>1.205</b>	<b>1.162</b>

### Canton de Doué

COMMUNES	Inscrits	Votants	Guionis
Brigné.....	154	86	79
Concourson.....	259	147	140
Denezé.....	222	87	83
Douces.....	399	204	190
Doué.....	976	470	434
Forges.....	63	35	35
Saint-Georges-Châtelaion.....	292	127	112
Louresse.....	270	167	165
Martigné.....	344	229	200
Meigné.....	85	65	64
Montfort.....	49	27	27
Soulanger.....	260	132	127
Les Ulmes.....	198	103	89
Les Verchers.....	409	186	178
<b>Totaux</b>	<b>4.180</b>	<b>2.065</b>	<b>1.923</b>

#### Canton de Gennes

COMMUNES	Inscrits	Votants	Baudriller	Téart
Ambillou.....	283	203	85	115
Chemellier.....	172	135	72	62
Chenichette-les-Tuff.....	286	192	84	104
Coutures.....	163	128	31	96
Gennes.....	547	412	245	182
St-Georges-d.-Sept V.....	264	157	74	81
Grézillé.....	210	188	41	146
Louerre.....	190	159	63	96
Noyant.....	70	53	12	41
Le Thoureil.....	194	156	83	73
Trèves-Cunault.....	248	135	99	55
<b>Totaux</b>	<b>2.627</b>	<b>1.938</b>	<b>889</b>	<b>1.031</b>

### ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ

#### Canton de Candé

COMMUNES	Inscrits	Votants	L. Bougère	De Pontbriand	Hentis
Angrie.....	523	421	223	263	197
Candé.....	545	433	224	207	239
Chazé-sur-Argos.....	443	371	314	64	54
Freigné.....	573	468	215	242	117
Loiré.....	454	374	269	161	124
La Potherie.....	501	433	198	250	244
<b>Totaux</b>	<b>3.039</b>	<b>2.500</b>	<b>1.443</b>	<b>1.187</b>	<b>1.175</b>

#### Canton de Pouancé

COMMUNES	Inscrits	Votants	Dupré	Péju	Contard
Armaillé.....	178	108	79	53	54
Bouillé-Ménard.....	266	126	82	62	59
Bourg-l'Évêque.....	199	74	43	41	30
Carbay.....	92	48	41	31	46
Chapelle-Hullin.....	109	71	61	46	48
Chazé-Henri.....	303	145	127	112	20
Combrée.....	569	292	188	158	133
Grugé-l'Hôpital.....	186	109	91	80	26
St-Michel-et-Chanv.....	224	133	105	79	49
Noëllet.....	249	178	87	64	115
Pouancé.....	4.137	544	439	344	169
La Prévrière.....	110	68	49	25	38
Le Tremblay.....	242	120	86	74	46
Vergonnes.....	129	86	70	44	41
<b>Totaux</b>	<b>3.903</b>	<b>2.102</b>	<b>1.548</b>	<b>1.210</b>	<b>823</b>

#### Canton

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Un Dimanche à Paris

Train de plaisir à prix très réduits  
La Compagnie d'Orléans organisera un train de plaisir, à prix exceptionnellement réduits, permettant de passer à Paris la journée du dimanche 21 août. Ce train partira dans la soirée du 20 août. Le retour de Paris aura lieu dans la nuit du 21 au 22 août.

Il prendra les voyageurs en provenance des lignes de : Poitiers à Tours exclu ; Clefs à Longué ; La Bohalle à Savonnières.

Des affiches spéciales, placardées dans les localités et les gares, indiquent les prix et les heures de passage de ce train.

L'émission des billets cessera le 20 août.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS  
EXCURSIONS

en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>re</sup> ITINÉRAIRE. — 1<sup>re</sup> Classe, 96 f. ; 2<sup>e</sup> Classe, 63 f. — Durée : 30 jours. — Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

Nota. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 40 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 40 0/0 du prix du billet.

2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE. — 1<sup>re</sup> Classe, 54 f. ; 2<sup>e</sup> Classe, 41 f. — Durée : 15 jours. — Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2, pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux bureaux-succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la déclaration en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Librairie de Firmin-Didot et C<sup>ie</sup>  
56, rue Jacob, à Paris

La Mode illustrée

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELEINE RAYMOND

L'élégance mise à portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la Mode illustrée offre à ses abonnés, en publiant par an plus de 2,500 gravures sur bois ; — 24 grandes planches contenant plus de 500 modèles nouveaux de patrons de grandeur naturelle, de vêtements de toute sorte et de tout âge ; articles d'ameublement, romans, nouvelles, etc. Correspondance directe avec les abonnés.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. — On s'abonne en envoyant un mandat-poste à l'adresse de MM. FIRMIN-DIDOT et C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, Paris.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition, 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée, chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

REVUE HEBDOMADAIRE

Paris, 13 août.

La semaine a encore été bonne pour la Bourse. Malgré la rareté des transactions, les cours se tiennent bien. On a faibli un moment sur la liquidation de Londres qui avait été plus difficile que par le passé, mais après on est revenu aux plus hauts cours.

L'abondance de l'argent continue à exercer une influence décisive sur le marché de nos fonds publics.

Lo 3 0/0, sur lequel se porte spécialement l'attention de la spéculation, est à 99 60.

Le Crédit Foncier a continué, cette semaine, son mouvement de reprise interrompu seulement par quelques réalisations. Nous le laissons à 1,110.

La Banque de Paris oscille entre 650 et 660.

Le Crédit Lyonnais finit à 800. Notons la bonne tenue de la Banque d'Escompte à 235.

La Société Générale a eu un bon courant de demandes et les cours ont naturellement progressé. Il n'y a aucune raison pour que les titres de cet établissement ne soient pas au pair.

Nos grands chemins sont peu animés, mais la tendance est satisfaisante.

Lo Lyon s'est avancé à 1,530.

Les obligations des Chemins de fer économiques continuent à être recherchées par l'épargne.

Les Méridionaux sont à 625. C'est, comme nous l'avons dit déjà, une valeur à mettre en portefeuille.

Le marché du Suez est toujours animé.

Nos prévisions se confirment sur les Chalets de commodité. La hausse se poursuit lente, mais sûre.

Les fonds étrangers se maintiennent bien. L'Italien à 91 40 poursuit sa marche en avant, on considère comme probables des cours plus élevés.

L'Extérieure est toujours le jouet de la spéculation.

Le Portugais varie peu. La situation financière du Portugal ne présente aucun symptôme d'amélioration.

En Banque, la Morena reste toujours ferme, malgré la lourdeur des valeurs de cuivre. La Part de Soufres romains fait toujours l'objet de négociations suivies.

Nous avons annoncé dernièrement qu'il serait fait aux porteurs de Parts d'Electra une communication intéressante. Ceux des participants de l'Electra qui n'auraient pas reçu par hasard le rapport sur cette entreprise, n'ont qu'à s'adresser à la Société Française, 22, place Vendôme, pour en avoir connaissance.

DE LAVIGERIE,  
22, Place Vendôme, Paris.

LE CALENDRIER

Mardi 16 août 1892, 229<sup>e</sup> jour de l'année. — Lever du soleil, 4 h. 56 ; coucher, 7 h. 11. — Lever de la lune, 11 h. 06 soir ; coucher, 3 h. 01 soir.

33<sup>e</sup> semaine de l'année. — Nouvelle lune, le 22, à 11 h. 08 min. du matin. Fête : Saint Roch.

Faits Divers

Une succession de 12 millions

Il y a trois ans environ, décédait à Cannes, presque octogénaire, un riche Anglais, M. Hedde-Maxwell. Il laissait une veuve, une jeune femme qu'il avait épousée dans les circonstances suivantes :

Mme Hedde est née au Canada. Son nom de jeune fille est Hortense Leduc. Elle s'est mariée en premières noces, à Paris, à un professeur de musique d'origine belge, M. Prune.

M. Prune ramena sa jeune femme à

Paris où il comptait, par son art, à d'éclatants succès. Malheureusement il subit des mécomptes ; son humeur s'aigrit. Si bien, que Mme Prune plaignit de ses rapports avec son mari et le quitta.

Entre temps, la jeune femme, nouée des relations avec M. et Mme Prunke. Lo mari, M. Mackenzie, s'occupait également de musique.

Chez Mme Mackenzie fréquentait Hedde, à qui on présenta Mme Prunke. Le veillard, ravi, forma bientôt le projet d'adopter la jeune femme, mais les descriptions de la loi anglaise ne rendant pas possible l'exécution de ce projet.

Alors M. Hedde, très épris de sa « pille », partit pour la Belgique où il fut nommé juge au tribunal de Bruxelles. M. et Mme Prunke, il épousa celle qui n'avait pu faire son enfant adoptif.

Ce mariage avait brouillé Mme Prunke et les Mackenzie. Quelques temps après, M. Hedde mourut à Cannes, et on chez son notaire un testament par lequel sa veuve était instituée légataire. Il s'agissait d'une douzaine de millions. Mme Hedde fit bientôt partie de ce testament est convenu d'appeler le « Tout-Pardonnain ».

Son héritage fut aussitôt disputé par Mme Hedde par M. Mackenzie, lui opposant un second testament de sa mère à la Cour des probes de Londres. Dans cet autre testament, M. Mackenzie nommait exécuteur testamentaire, un notaire, pour ses peines et soins, un legs de 25,000 fr.

L'adversaire de Mme Hedde fut de faux le testament de Cannes : texte, signature, tout était, disait-il, main de la jeune veuve. Des experts furent immédiatement opérés chez les banquiers qui détenaient les capitaux. Bref, la légataire connut tous les torts d'une instance en nullité de testament. Une expertise en écritures, com-

1224  
Etude de M<sup>e</sup> BLANCHET, notaire à Angers, boulevard de la Mairie, n° 14, successeur de M<sup>e</sup> Chapin.

A VENDRE  
par adjudication publique

Le Jeudi 1<sup>er</sup> Septembre 1892, à une heure de l'après-midi, par le ministère de M<sup>e</sup> Blanchet, notaire, en la Chambre des Notaires, sise à Angers, rue Chevreul, 49,

UN  
BEL HOTEL

SIS A ANGERS  
Boulevard de Saumur, 41  
avec large façade et porte cochère sur la rue Beclard, distribué de :

- 1<sup>o</sup> Caves en sous sol ;
- 2<sup>o</sup> Rez-de-chaussée avec vaste porche, loge et appartement de concierge, escalier de service et grand escalier, lingerie, cuisine ;
- 3<sup>o</sup> Premier étage : Salle à manger, deux grands salons, deux chambres ;
- 4<sup>o</sup> Deuxième étage : Six chambres, quatre cabinets de toilette ;
- 5<sup>o</sup> Troisième étage : Quatre chambres mansardées et grenier. Cabinets d'aisances au premier et au deuxième étage.

Cour et jardin, remise, écurie, chambre de domestique au-dessus, Gaz, eau de Loire.

Mise à prix : 90.000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> BLANCHET, notaire.

Demandes et offres  
D'EMPLOIS

(Pour toutes les demandes ci-après, prendre les renseignements et adresses au bureau du journal).

Plusieurs jeunes gens, qui vont être libérés du service militaire au mois de septembre prochain, désirent entrer, en qualité de domestiques, dans des familles chrétiennes. Bonnes références.

Sous-officier de gendarmerie, retraité, médaillé et décoré, demande emploi dans maison de banque ou de commerce, surveillant, encaisseur, ou autre analogue. Préentions modérées.

On demande une personne d'une trentaine d'années, célibataire ou veuve sans enfants, pour diriger un ménage. Inutile de se présenter sans de sérieuses références.

Une femme veuve, demande des journées comme cuisinière, en ville ou à la campagne.

VIENT DE PARAITRE  
LA CONVERSION  
D'UN FRANC-MAÇON

PAR  
L. Morisson - Lacombe

Ouvrage approuvé par Mgr Goulhe-Soulard, archevêque d'Aix ; Mgr Le Coq, évêque de Nantes, et Mgr Rozier, camérier secret de S. S. Léon XIII, missionnaire apostolique.

Un joli volume in-18° jésus.  
Prix : 1 fr. 50, franco 2 fr.

LIBRAIRIE  
LACHÈSE ET C<sup>ie</sup>

Rue Chaussée-St-Pierre

LIVRES CLASSIQUES  
ET  
Fournitures de Bureaux

À VENDRE  
VIEUX JOURNAUX  
S'ADRESSER

rue David, 13, Angers.

Le Rédacteur en chef gérant :  
ALPHONSE POIRIER

Angers, imprimerie Lachèse et C<sup>ie</sup>.

CHERRY-BRANDY  
(Eau-de-Vie de Cerises — Vrai type Anglais)  
de E. GIFFARD, Angers  
INVENTEUR DE LA  
MENTHE-PASTILLE

4026

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'OUEST  
BAINS DE MER

Billets d'aller et retour individuels de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Classe valables pendant 33 jours

(Faculté de prolongation moyennant supplément)

Ces billets sont délivrés par toutes les gares (grandes lignes) du réseau de l'Ouest pour celles des stations balnéaires et thermales de la Normandie et de la Bretagne desservies par ce réseau, qui sont situées, à plus de 250 kilomètres du lieu de départ.

RÉDUCTION 40 0/0  
sous réserve des minima de perception, par place aller et retour, ci après indiqués :

1<sup>re</sup> CLASSE 56 fr. — 2<sup>e</sup> CLASSE 37 fr. 80 c.  
(Aucun minimum de perception n'est exigé pour les billets délivrés par les gares des lignes de Chartres à Angers et de Sablé à Nantes, à St-Nazaire et à Redon).

ENFANTS. — Deux enfants de 3 à 7 ans peuvent voyager avec un seul billet de 33 jours.

En province les billets de 33 jours doivent être demandés 3 jours au moins à l'avance.

NOTA. — Par exception, ces billets sont délivrés à première demande aux gares d'Angers.

BOURSE DE PARIS		Dernier Cours	Précéd. Clôture
<b>Fonds d'Etat et Villes</b>			
3 0/0 jouissance 1 <sup>er</sup> juillet cpt.	99 50	99 60	
3 0/0 n. j. 1 <sup>er</sup> janv. 75 fr. p. cpt.	99 62 1/2	99 68	
3 0/0 amort. jouis. 16 avril cpt.	99 62 1/2	99 75	
1/2 0/0 1883 jouis. 16 mai cpt.	105 45	105 60	
1/2 0/0 1885 jouis. 16 mai cpt.	105 52	105 68	
4 <sup>e</sup> DÉTTE TUNISIENNE 3 1/2 0/0	589 50	588 75	
OBLIGATIONS 1855-1860	518	517	
— 1865	536	533	
— 1869	520	517 50	
— 1871	411	410	
— quarts 38 fr. p.	106	105 50	
— 1875	537	538	
— 1876	535 50	536	
— 1886	413	413	
— quarts	103 75	103 75	
— 1886 novv. 452 fr. p.	398	397 75	
VILLE DE MARSEILLE 1877	403 25	403	
D'AMIENS 4 0/0	111 50	112	
DE BORDEAUX 3 0/0	112 50	112 50	
— 1884 0/0			

VALEURS FRANÇAISES (actions)		Dernier Cours	Précéd. Clôture
EST-ALGERIEN, mai 1892	591	595	
EST, jouis. mai 1892	591	597 50	
LYON, jouis. mai 1892	539	537 50	
MIDI, jouis. janvier 1892	430	435 5	
NORD, jouis. janv. 1892	670 25	670 50	
ORLÉANS, jouis. avril 1892	485 5	485 5	
ORLÉANS-CHALONS, janv. 1. p.	418	417 10	
CH. DE FER DE L'EST	370	370	
CH. DE FER DE L'EST, DU NORD	402	399 50	
CH. DE FER A VOIE ÉTROITE	435	440	
DAKAR A SAINT-LOUIS	69	69	
ORLÉANS ALGERIEN	60	60	
TRAMWAYS FRANÇAIS	255	255	
VOIES FERRÉES ÉCONOMIQUES	515	515	
DOCKS DE MARSEILLE	510	510	
MAGASINS GÉNÉRAUX	53	53	
Eaux et Éclair. de Lyon	482	482	
GAZ FRANCE ET ÉTRANGER	450	450	
COMP. PARISIENNE	160	160	

VALEURS FRANÇAISES (actions)		Dernier Cours	Précéd. Clôture
MINES DE MALFIDANO	27 1/2	27 1/2	
ESCOMBRERA-BLEYBERG	210	210	
LACRUM	715	715	
MOKTA libérés	820	815	
NICKEL	1000	1000	
ACHÈRES DE FRANCE	125	125	
CHARBONS RÉUNIS	1225	1225	
COMPAGNIE HVAISEZ	710	710	
SOCIÉTÉ GONNIBERT	543	543	
TELEGRAPHES DU NORD	493	488	
CAMP. DES WAGONS-LITS	560	561	
ATELIERS DE SAINT-DENIS	82	81	
ETABLISSEMENTS RIFFEL	300	300	
FIVES-LILLE	585	570	
BATEAUX PARISIENS	390	390	
AGENCE HAVAS	260	265	
ETABLISSEMENTS DUVAL	280	280	
LE PETIT JOURNAL, j. heb.	1190	1122 50	
FRANCO	146	146	
CH. PLAS	190	182 50	
OS MOULINS DE COURBEIL	670	670	
SOCIÉTÉ GÉN. DE LAITERIE	249	249	
LITS MILITAIRES	1120	1120	
LE PRINTEMPS			

VALEURS ÉTRANGÈRES		Dernier Cours	Précéd. Clôture
RUSSE 5 0/0 1870	68 20	68 20	
— 4 0/0 1880	95 70	95 60	
— 4 0/0 1883	105 10	105	
— 4 0/0 1893	95 8	95 8	
— 3 0/0 1894 et 3	95 5	95 50	
— 3 0/0 1891 (ot) 1. p.	78 90	78 75	
— cons. 4 0/0 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> série	99 35	96 25	
— 3 <sup>e</sup> série	96 10	96 15	
— TRANSVAAL 3 0/0	77 75	77 50	
— OTTOMAN 4 0/0	20 90	20 80	
— OTTOMAN 5 0/0	35 15	35 75	
— OTTOMAN PRÉFÉRÉ	135	136 25	
BUCARES OTTOMANES	485	48	
BANQUE L. R. P. PAYÉ ACT.	485	485	
— NATION. DE MEXIQUE	566 20	566	
— OTTOMAN	1090	1195	
CREDIT FONC. D'ALGERIE	472 50	471	
— ESPAGNE			
— HONGRIE			
— BOULONNE			
— MOULIN ESPAGNOL	215	215	
ANALOUIS	652 50	655	
AUTRICHENS HONGROIS	49	49	
CAGÈRES ET AL. PORTUGAIS	27 25	28	

OBLIGATIONS DIVERSES		Dernier Cours	Précéd. Clôture
TR. DE FRANCE, r. 1000 fr.	391 25	391 25	
— 4 0/0, r. 500 fr. t. p.	460	460	
CAEN A SA MER 3 0/0	122	122	
ROBE A BELLE 3 0/0	127	127	
ARGENTINS 4 0/0 1881	200	200	
— 4 0/0 1882	205	205	
BRESILIENS 4 1/2 0/0	399	400	
CH. DE FER DES COLONIES	125	125	
— DÉPARTEMENT 3 0/0 1886	425	425 50	
— 1887	425	425	
— 1888	425	425	
— ÉCONOMIQUES 3 0/0	420	420	
EST-ALGERIEN 3 0/0	420	425	
EST 5 0/0	655	660	
— 3 0/0	465	465	
— 2 0/0 BOUVIERS	465	469	
ALBANIENS 3 0/0	481	482	
AIN-THUY A MASCARA 3 0/0	430	430	
— 4 0/0	4		